

**CONCOURS INTERNE ET 3^{ÈME} CONCOURS
DE RÉDACTEUR TERRITORIAL**

SESSION 2019

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur l'un des domaines suivants, au choix du candidat lors de son inscription :

- a) Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales ;**
- b) Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales ;**
- c) L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales ;**
- d) Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales.**

Durée : 3 heures

Coefficient : 1

**DOMAINE : DROIT CIVIL EN RELATION AVEC LES MISSIONS DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES**

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 25 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes rédacteur territorial au sein du service de l'état civil de la commune d'ADMIVILLE.
La directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les mariages de complaisance.

Liste des documents :

- Document 1 :** « Un questionnaire contre les mariages de complaisance » - C. Gabizon - *lefigaro.fr* - 21 octobre 2010 - 1 page
- Document 2 :** N° de pourvoi : 01-12574 - Audience publique du 28 octobre 2003 - Chambre civile 1 - Cour de cassation - *legifrance.fr* - 1 page
- Document 3 :** Circulaire CIV/09/10 relative à la lutte contre les mariages simulés - *circulaires.gouv.fr* - 22 juin 2010 - 7 pages
- Document 4 :** « Affaire Marcel Amphoux : Toujours pas d'héritage pour la veuve de "l'ermite des Alpes" » - *20minutes.fr* - 12 mars 2017 - 1 page
- Document 5 :** Code civil (extraits) - *legifrance.fr* - 2 pages
- Document 6 :** « Il épouse la fille de sa compagne : mariage de façade ? » - *sosconso.blog.lemonde.fr* - 6 juin 2017 - 2 pages
- Document 7 :** « Décision contentieuse : mariage » - *conseil-etat.fr* - 16 juillet 2014 - 1 page
- Document 8 :** « Ces mariages à l'épreuve de l'interrogatoire » - B. Barret - *nordeclair.fr* - 26 octobre 2016 - 2 pages
- Document 9 :** « Mariages blancs...de statistiques » - C. Daadouch - *gisti.org* - Juillet 2006 - 2 pages
- Document 10 :** Article 22 de la loi n° 2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France - *legifrance.fr* - 1 page
- Document 11 :** « Le maire se prend pour le shérif et a refusé de nous marier » - *rue89lyon.fr* - 11 juin 2016 - 2 pages
- Document 12 :** Article L623-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile - *legifrance.fr* - 1 page

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.